

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE
Le 9 novembre 2012

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. — OFFRE DE RÈGLEMENT**

BMO NESBITT BURNS INC.

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tiendra une audition le 10 décembre 2012, à 10 h, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et BMO Nesbitt Burns Inc., un participant agréé de la Bourse, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à BMO Nesbitt Burns Inc.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.
Salle du conseil
800, square Victoria
4^e étage
Montréal (Québec)

L'offre de règlement proposée concerne des allégations selon lesquelles BMO Nesbitt Burns Inc. aurait permis au compte d'un client, entre le 20 septembre et le 31 octobre 2011, d'excéder la limite de position applicable aux contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF).

Conformément à l'article 4154 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos tant que l'offre de règlement n'aura pas été acceptée par le Comité de discipline de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514-871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés

Circulaire no : 150-2012